



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-04-40

OBJET : Assurance responsabilité des administrateurs de la Corporation de développement de Schefferville

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE les administrateurs de la Corporation de développement de Schefferville sont majoritairement nommés par la Ville de Schefferville;

ATTENDU QU'il y a lieu de doter les administrateurs de la Corporation de développement de Schefferville d'une assurance couvrant leur responsabilité professionnelle;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec accepte d'ajouter la couverture de la responsabilité professionnelle des administrateurs de la Corporation de développement de Schefferville à celle déjà prévue au contrat d'assurance de la Ville de Schefferville et que la prime additionnelle sera facturée à la Corporation de développement de Schefferville;

ATTENDU la recommandation incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance du directeur général, monsieur François Désy qui a été vue et approuvée par la greffière-trésorière, madame Diane Cyr;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Mandate la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, de faire les démarches requises et de signer tout document afin d'ajouter la Corporation de développement de Schefferville en tant qu'assurée additionnelle au contrat de la ville de Schefferville émis par la Mutuelle des municipalités du Québec.

Adoptée à Québec le 19 avril 2023

Jean Dionne, Administrateur